

Mardi 14 août 2018 se tenait à 19h30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire d'août 2018. Sont présents, le maire, M. Gaby Gendron, et les conseillers suivants :

Mme Mélanie Martineau      Mme Bianca Boulanger  
M. René Pépin                      M. Simon Couture

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

Mme Lucie Boulanger et M. Marcel Pépin, conseillers, sont absents.

**2018-177**      Proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**2018-178**      Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes des séances du 3 et 5 juillet 2018 soient acceptées.

Adoptée.

**2018-179**      Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 255 915.90\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2018-08.

Adoptée.

**PROLONGEMENT DU PAVAGE DANS LA RUE DES ÉRABLES ET  
RÉPARATION D'ASPHALTE DANS LE 3<sup>IÈME</sup> RANG**

<b>NOM</b>	<b>MONTANT TOTAL (plus taxes)</b>
Pavages Garneau	10 505.00\$
Pavage Estrie-Beauce	12 680.00\$

**2018-180**      Attendu que la Municipalité de Frontenac désire prolonger les travaux de pavage sur une partie de la rue Des Érables et effectuer une réparation d'asphalte dans le 3<sup>ième</sup> Rang;

Attendu que nous avons demandé une soumission pour ces travaux à deux compagnies;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la soumission de Pavages Garneau pour le prolongement du pavage sur une partie de la rue Des Érables pour un montant de 6 340\$ plus taxes et pour la réparation devant

être effectuée dans le 3<sup>ième</sup> Rang pour un montant de 4 165 \$ plus taxes, tel que mentionné dans la soumission datée du 7 août 2018.

Adoptée.

**2018-181**

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit remplacer un ponceau et faire l'ajout de drains dans la côte de la chapelle dans le 4<sup>ième</sup> Rang;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac achète de La Coop Alliance Lac-Mégantic un ponceau de 15 mètres, 54 mètres de drains et 150 mètres de membrane, à être installés dans le 4<sup>ième</sup> Rang, pour un montant d'environ 6 500\$.

Adoptée.

**2018-182**

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit remplacer 2 portes de garage et en déplacer une autre;

Attendu que nous avons demandé une soumission à la compagnie Portes de Garage A. Bégin et Fils Inc. pour la fourniture, l'installation de 2 portes et le déplacement d'une autre;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac achète 2 portes de garage, installation comprise, de la compagnie Portes de Garage A. Bégin et Fils Inc. pour un montant d'environ 12 000\$, incluant le déplacement d'une troisième porte, tel que mentionné dans leur soumission datée du 13 août 2018.

Adoptée.

**2018-183**

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit remplacer 2 portes de garage et en déplacer une troisième et qu'il est nécessaire de retenir les services d'un entrepreneur pour refaire les cadres de portes avant l'installation des nouvelles portes;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Beltech Construction Inc. pour refaire le cadrage de 3 portes de garage, pour un montant de 4 335\$ plus taxes, tel que mentionné dans leur soumission datée du 10 août 2018.

Adoptée.

**2018-184**

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire faire l'ajout de lampadaires dans le stationnement de l'hôtel de ville, retirer une sentinelle, ajouter des lumières encastrées en façade et changer les luminaires à l'entrée du bureau municipal et au 2<sup>ième</sup> étage;

Attendu que nous avons demandé une soumission à la compagnie Philippe Mercier Inc. pour ces travaux;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la soumission de Philippe Mercier Inc. pour l'ajout de lampadaires dans le stationnement de l'hôtel de

ville, retirer une sentinelle, ajouter des lumières encastrées en façade et changer les luminaires à l'entrée du bureau municipal et au 2<sup>ième</sup> étage, pour un montant de 9 457.50\$ plus taxes, tel que mentionné dans la soumission datée du 22 janvier 2018.

Adoptée.

**2018-185**

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire ajouter 2 lumières de rue avec potence dans la rue Des Cèdres;

Attendu que nous avons demandé une soumission à la compagnie Philippe Mercier Inc. pour la fourniture du matériel;

Attendu que l'installation de ces nouvelles lumières de rue sera effectuée par les employés d'Hydro-Québec;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la soumission de Philippe Mercier Inc. pour l'ajout de 2 lumières de rue avec potence dans la rue Des Cèdres, tel que mentionné dans la soumission datée du 8 août 2018 et que l'installation de ces nouvelles lumières soit effectuée par Hydro-Québec, pour un montant total d'environ 2 500\$.

Adoptée.

**2018-186**

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire faire préparer une étude d'avant-projet pour la réalisation d'un développement résidentiel futur à l'ouest du 3<sup>ième</sup> Rang et au sud de la rue Soleil-Levant afin de valider la faisabilité du projet en considérant l'implantation des services d'eau potable et d'égout sanitaire;

Attendu qu'une offre de services en ingénierie a été demandée à la firme d'ingénieurs Les Services exp Inc. pour la réalisation de l'étude d'avant-projet (phase 1) d'un développement résidentiel futur à l'ouest du 3<sup>ième</sup> Rang et au sud de la rue Soleil-Levant, ainsi que la préparation des plans et devis incluant services pendant la construction (phase 2);

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte pour le moment, l'étape 1 de l'étude d'avant-projet de l'offre de services de la compagnie Les Services exp Inc. pour la réalisation d'un développement résidentiel futur à l'ouest du 3<sup>ième</sup> Rang et au sud de la rue Soleil-Levant, selon une tarification horaire jusqu'à un maximum de 2 600\$ plus taxes pour l'étape 1 de l'étude d'avant-projet, tel que mentionné dans la soumission datée du 2 octobre 2017.

Adoptée.

**2018-187**

**REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES  
MUNICIPALITÉS DE FRONTENAC, DE LAC-DROLET, DE  
LAC-MÉGANTIC, DE LAMBTON, DE SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBURN  
ET DE SAINT-SÉBASTIEN**

Attendu que les Offices municipaux d'habitation de Frontenac, de Lac-Drolet, de Lac-Mégantic, de Lambton, de Saint-Augustin-de-Woburn et de Saint-Sébastien ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Frontenac, de Lac-Drolet, de Lac-Mégantic, de Lambton, de Saint-

Augustin-de-Woburn et de Saint-Sébastien un projet d'entente de regroupement des six (6) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil municipal de Frontenac recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Frontenac, de Lac-Drolet, de Lac-Mégantic, de Lambton, de Saint-Augustin-de-Woburn et de Saint-Sébastien suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adoptée.

**2018-188**

Attendu que l'O.M.H. de Frontenac doit présenter et faire approuver son budget révisé 2018 par la Municipalité de Frontenac reçu de la Société d'habitation du Québec;

Attendu que ledit budget 2018 révisé a été approuvé par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte le budget 2018 révisé les 10 et 31 juillet 2018 de l'O.M.H. de Frontenac tel qu'il a été présenté et suite aux recommandations des représentants de la municipalité au conseil d'administration de l'O.M.H. de Frontenac;

Que la Municipalité de Frontenac s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

Adoptée.

**2018-189**

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit retenir les services d'un architecte ainsi que d'un ingénieur pour la réalisation de son projet de toit sur la patinoire multifonctionnelle;

Attendu que nous avons demandé une offre de services à M. François Dusseault pour le montage du dossier préliminaire, du dossier définitif, pour les services relatifs à l'appel d'offres, la réalisation et la surveillance des travaux, incluant les plans de structure et fondations par un ingénieur certifié;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services de M. François Dusseault pour le montage du dossier préliminaire, du dossier définitif, pour les services relatifs à l'appel d'offres, la réalisation et la surveillance

des travaux, incluant les plans de structure et fondations par un ingénieur certifié, pour un montant de 22 500\$ plus taxes, tel que mentionné dans leur offre de services datée du 4 juillet 2018.

Adoptée.

**2018-190**

Attendu le nombre élevé de personnes qui se rendent à la plage du lac Aux Araignées lors des périodes de très haut achalandage, il est souhaitable de recourir à la présence d'un 2<sup>ième</sup> sauveteur;

Attendu qu'après vérification de la réglementation, la Municipalité de Frontenac a rencontré M. Yoakim Galipeau-Théberge afin de vérifier son intérêt à occuper le poste de sauveteur adjoint lorsqu'il y a un fort achalandage à la plage;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac embauche M. Yoakim Galipeau-Théberge pour occuper le poste de sauveteur adjoint lorsqu'il y a un fort achalandage à la plage du lac Aux Araignées, au taux horaire de 12.00\$ et que celui-ci occupera ce poste sur appel seulement de la part de Mme Geneviève Rhéaume, sauveteur.

Adoptée.

**2018-191**

Attendu que le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*;

Attendu que la municipalité doit nommer un représentant en matière d'accommodement;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac nomme M. Simon Couture, conseiller, à titre de représentant en matière d'accommodement, pour faire suite à l'adoption de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*.

Adoptée.

**Période de questions :**

Aucune question n'a été posée étant donné qu'il n'y avait personne dans la salle lors de la période de questions.

**Autres sujets :**

- Dossier de M. Stéphane Trépanier
- Barrière au parc riverain
- Projet de M. Jacques Boulanger
- Demande de M. Yvan Turmel
- Voie de contournement ferroviaire, rencontre le 23 août 2018
- Problème d'odeurs dans le Secteur Mercier
- Ponceau à vérifier dans le 3<sup>ième</sup> Rang près de M. Claude Bédard
- Retrait de la clôture en façade de l'hôtel de ville
- Remplacement de la remorque à prévoir au budget 2019
- Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion incendie
- Subvention de 15 000\$ pour les chemins d'été

- Prolongement jusqu'au 31 décembre 2019 du programme de taxe d'essence
- Dépôt des rapports effectués par drone aux gravières de Sintra et Granit Excavation
- Rencontre le 15 août 2018 sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT)
- Subvention de 1 000\$ du ministre Barette pour le skate park
- Tournoi de golf de la Fondation du CSSS du Granit le 8 septembre 2018
- Lettre nous informant de la modification du plan d'urbanisme de la Municipalité d'Audet
- Demande de subvention refusée pour la mise aux normes de la rampe de mise à l'eau
- Dossier de M. David Carrier à la CPTAQ
- Présence d'algues bleu-vert dans le lac Mégantic
- Documentation suite à la modification de différentes lois
- Résolution de la MRC du Granit concernant le développement économique de la région
- Lettres nous informant de la modification du règlement de zonage des municipalités de Marston et Courcelles
- Début des travaux de pavage le 27 août 2018 dans la Route du 3<sup>ième</sup> Rang

**2018-192**

Proposé par Mme Mélanie Martineau

Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session d'août 2018 soient levées, 21 h 35.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Gaby Gendron, Maire

\_\_\_\_\_  
Bruno Turmel, Directeur  
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 14 août 2018, et ce, pour la résolution 2018-179, 2018-180, 2018-181, 2018-182, 2018-183, 2018-184, 2018-185, 2018-186, 2018-189 et 2018-190.

\_\_\_\_\_  
Bruno Turmel, Directeur Général  
et Secrétaire-Trésorier